Ardèche : un an ferme pour le vol d'un véhicule et une course-poursuite

01/09/2010 à 6h57

Didi Ismail, un jeune de 18 ans, impliqué la semaine dernière dans une course-poursuite à Saint-Péray, a été condamné hier à une peine de deux ans de prison assortie d'un an de sursis. Jugé détenu, il a dû répondre entre autres, de blessures involontaires inférieures à trois mois et de vol par majeur avec l'aide de mineur en récidive. Il était sous contrôle judiciaire depuis le mois d'octobre, pour vol avec arme.

Mercredi dernier, Didi Ismail passe l'après-midi avec trois amis d'enfance dans la banlieue lyonnaise. Mais la clique tourne un peu en rond. Alors pour tuer le temps, elle décide d'aller faire un tour du côté de l'Ardèche… à bord d'une voiture volée la veille. Sauf que pas de chance, la bande de copains est remarquée par les policiers de Guilherand-Granges qui effectuent des contrôles sur la nationale 86. «*Mais vous ne vous êtes pas arrêté (…). Vous avez perdu le contrôle du véhicule qui aurait heurté un muret*», explique la présidente du tribunal de Privas.

Suite sur Le Dauphiné